



N°2024-63

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 09 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	34
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présents : 28

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTROYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 6

(CONTREL Nathalie donne pouvoir à JANNIN Pierrick, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, Du VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, GUYON Loïc donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : RIO Jean-Baptiste

**Objet : Rapport de présentation du contrôle de la Chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion des exercices 2019 et suivants**

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 16 septembre 2025, portant sur la gestion de la collectivité au titre des exercices 2019 et suivants ;

Considérant les dispositions de l'article L.243-4 du Code des juridictions financières, imposant la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois suivant sa réception ;

Considérant que cette présentation a été effectuée en séance publique du Conseil municipal le mercredi 15 octobre 2025 ;

Le Conseil Municipal

- 1) **PREND ACTE** après en avoir débattu, du rapport de présentation du contrôle de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion des exercices 2019 et suivants

Fait et délibéré en séance le : 15 octobre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : 24/10/2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : 24/10/2025



Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Jean-Baptiste RIO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.